

# Effectuer un stage à l'international

## Formalités à accomplir avant tout départ en stage à l'étranger

Les stages à l'étranger présentent des particularités et nécessitent l'accomplissement de formalités plus longues que pour les stages réalisés en France. Le stagiaire doit en tenir compte dans le cadre de la préparation de son stage.

En particulier, s'il réalise un stage à l'étranger, il doit être vigilant quant à sa protection accident du travail et maladie, et aux conditions d'assurance.

Le stagiaire doit se renseigner (au minimum 2 semaines avant son départ) auprès de son centre de Sécurité Sociale pour sa couverture maladie.

Avant son départ, il doit s'assurer d'être couvert par une convention de stage (à demander aux gestionnaires formation continue - Bureau C209 – Bâtiment Egger).

Avant le départ en stage, il doit avoir obtenu :

- une carte d'assurance maladie,
- une d'assistance rapatriement,
- une assurance individuelle accident,
- une assurance responsabilité civile.